

Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC)

Avant de déposer votre demande, assurez-vous :

- ☐ de bien être une entreprise de l'économie sociale (telle qu'elle est définie dans la Loi sur l'économie sociale : RLRQ, chapitre E-1.1.1) dont la viabilité financière repose à plus de 40 % sur des revenus autonomes tirés de l'activité économique de la dernière année financière;
- ☐ que le site web de votre entreprise est disponible en version française;
- ☐ d'engager les dépenses après la date de transmission de votre demande;
- ☐ que la durée totale de réalisation de votre projet est inférieure à 36 mois;
- ☐ qu'au moins 20 % du financement provient de source privée;
- ☐ de soumettre une seule demande de subvention par projet;
- ☐ que votre projet précédent est terminé, le cas échéant;
- ☐ de ne pas avoir eu une subvention du programme PIEC depuis le 1er avril 2021;
- ☐ d'avoir rempli les formulaires en ligne de demande d'aide financière et de consentement (via page trousse client du programme).

Liste de vérification des documents obligatoires :

- ☐ [Une preuve de conformité au regard des exigences liées à la francisation](#) pour les entreprises de 25 employés ou plus;
- ☐ Une copie de la déclaration de conformité au Programme d'accès à l'égalité en emploi pour une entreprise à but lucratif de plus de 100 employés et dont l'aide financière demandée est de 100 000 \$ ou plus;
- ☐ Dernier rapport annuel d'activité de l'entreprise ou le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle;
- ☐ Statuts (lettres patentes) de l'entreprise;
- ☐ Règlements généraux de l'entreprise;
- ☐ États financiers annuels (mission d'examen ou mission d'audit) des deux dernières années;
- ☐ Prévisions budgétaires sur deux ans (incluant état des résultats, bilan et budget de caisse);
- ☐ [Confirmation des sources de financement](#) indiquée au montage financier du projet (ou statut des démarches d'obtention) ainsi que les modalités de financement en discussion;
- ☐ Une estimation, détaillée par poste, portant sur tous les travaux prévus.
- ☐ Tout autre document requis selon la nature du projet.

Liste de vérification des documents obligatoires, s'il y a lieu :

- ☐ Contrat de location, si la demande est présentée par une entreprise locataire;
- ☐ Offres de service pour les honoraires professionnels conformes à [l'annexe A du guide de présentation des demandes](#).
- ☐ Soumission(s) pour la construction ou la rénovation des bâtiments;
- ☐ Soumission(s) pour les équipements;
- ☐ Plan d'affaires ou sommaire du projet, si l'entreprise est en démarrage.